

**Liste des délibérations examinées lors
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la Commune de BOUSSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Marc de BECDELIEVRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13/04/2026.

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, DOUCET, PERRON, VIGNAUD, MMES, BOULINEAU, BLASZCZYK, DESROCHES, FERAY, GAGNEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Le quorum étant atteint, Mme Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire

Numéro :	Objet :	Approuvé/Rejeté																							
10-2026	Sous la Présidence du Doyen, le maire étant sorti : Vote du CFU 2025 comportant un excédent global au 31/12/2025 de 23731.23 € en fonctionnement et 30351.29 € en investissement.	A																							
11-2026	Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025 :	A																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Nature des indemnités annuelles 2025 - Commune</th> <th rowspan="2">Total des indemnités annuelles</th> </tr> <tr> <th>Indemnités de fonction BRUTES</th> <th>Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)</th> <th>Avantages en nature</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>de BECDELIEVRE M.</td> <td>12 578.16 €</td> <td>40.00 € (repas congrès dép)</td> <td>0</td> <td>12 618.16 €</td> </tr> <tr> <td>SALAIS J-C.</td> <td>4 883.28 €</td> <td>40.00 € (repas congrès dép)</td> <td>0</td> <td>4 923.28 €</td> </tr> <tr> <td>DUPUIS P.</td> <td>4 883.28 €</td> <td>40.00 € (repas congrès dép)</td> <td>0</td> <td>4 923.28 €</td> </tr> </tbody> </table>		Nature des indemnités annuelles 2025 - Commune			Total des indemnités annuelles	Indemnités de fonction BRUTES	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	de BECDELIEVRE M.	12 578.16 €	40.00 € (repas congrès dép)	0	12 618.16 €	SALAIS J-C.	4 883.28 €	40.00 € (repas congrès dép)	0	4 923.28 €	DUPUIS P.	4 883.28 €	40.00 € (repas congrès dép)	0	4 923.28 €	
	Nature des indemnités annuelles 2025 - Commune			Total des indemnités annuelles																					
	Indemnités de fonction BRUTES	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature																						
de BECDELIEVRE M.	12 578.16 €	40.00 € (repas congrès dép)	0	12 618.16 €																					
SALAIS J-C.	4 883.28 €	40.00 € (repas congrès dép)	0	4 923.28 €																					
DUPUIS P.	4 883.28 €	40.00 € (repas congrès dép)	0	4 923.28 €																					
12-2026	Affectation du résultat au 31/12/2025 : l'excédent de fonctionnement reste inscrit en globalité sur ladite section pour 2026	A																							
13-2026	Fixation du pourcentage des indemnités de fonction des élus : Attribution des indemnités aux adjoints à compter du 20 avril, au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.	A																							
14-2026	Fixation des taux d'imposition année 2026 : Maintien des taux de la part communale 2025 : 12.60% Taxe habitation, 32.86% Taxe foncière bâtie et 35.44% Taxe foncière non bâtie	A																							

**Mairie de
BOUSSAY
37290**

15-2026	Détermination de la durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux effectués par le SIEIL en 2024 et 2025 : 25 ans (soit 914.28 € par an)	A
16-2026	Liste des subventions accordées aux associations pour l'année 2026	A
17-2026	CCLST : révision libre de l'attribution des compensations pour financer la contribution volontaire de solidarité du SDIS 37	A
18-2026	Vote du budget primitif de l'année 2026, équilibré en dépenses et en recettes à 284 871.23 € en section de fonctionnement et à 95 924.57 € en section d'investissement.	A
19-2026	Désignation du correspondant défense : M. Alain VIGNAUD	A
20-2026	Désignation du correspondant secours et incendie : M. Alain VIGNAUD	A
21-2026	Désignation du conseiller municipal, membre de la commission de contrôle de la liste électorale : Mme Véronique DESROCHES, titulaire et Mme Céline BLASZCZYK, suppléante	A

Fait à BOUSSAY, le 24 avril 2026.

Le Maire,
Marc de BECDELIEVRE.

